

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

MAIRIE
DE
SAINT-LEON-SUR-L'ISLE

N°14--74

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212404420-20141209-14-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2014

L'an deux mil quatorze, le mardi neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Léon-sur-l'Isle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LAFORCE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2014

PRESENTS : MM. J.L.LAFORCE ; J.TARIS ; M.MELOTTI ; G.SAURIN ; J.L.DUPEYRE ; J.J.COGET ; G.QUEVAL ; R.BONHOMME ;
Mmes S.VALADE ; N.BONNET ; C.SMITH ; R.FERNANDES ; P.HENNEQUIN ; M.LAVAUD ; J. NAUDET ; M.GIBAUX ; S.PEYROUNY

A DONNE PROCURATION : M. J.LACOOSTE à Mme N.BONNET

Madame Sandrine PEYROUNY a été élue secrétaire de séance

OBJET : MOTION RELATIVE AUX NEGOCIATIONS EN COURS AUTOUR D'UN ACCORD DE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT (TAFTA) :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT le mandat obtenu par la Commission Européenne de la part de tous les Etats membres pour négocier avec les Etats-Unis un nouvel accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement le 14 juin 2013,

CONSIDERANT que cet accord vise à la création d'un marché de libre échange permettant le contournement de décisions publiques par des entreprises multinationales,

CONSIDERANT que cet accord constituerait une atteinte à nos choix de société démocratiquement adoptés, en s'attaquant aux barrières non tarifaires et en détruisant les normes sociales et environnementales appliquées en Europe et dans notre pays,

CONSIDERANT que l'application de cet accord pourrait avoir des conséquences sur les politiques conduites dans les collectivités locales et notamment dans les Départements en matière d'éducation, de santé, de transport, d'énergie, d'eau...

RAPPELANT son attachement fort à un service public accessible à tous et non marchand.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEON-sur-L'ISLE

1. **DEMANDE** que l'ensemble des textes déjà produits sur ce sujet puissent être rendus publics, ainsi que les négociations qui se déroulent aujourd'hui à huis clos,

2. **DEMANDE** l'ouverture d'un débat public associant l'ensemble des citoyens,
3. **DEMANDE**: au gouvernement d'exercer la plus grande vigilance sur les conséquences de la signature de cet éventuel accord et de tout faire pour protéger le droit des citoyens à décider librement et démocratiquement de leur avenir,
4. **DECLARE**: la commune de SAINT-LEON-sur-L'ISLE en zone hors GRAND MARCHE TRANSATLANTIQUE

ADOPTE A : L'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le MAIRE, Jean-Luc LAFORCE

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le
LE MAIRE, Jean-Luc LAFORCE